

Question présentée par la députée :  
Mme Anne Emery-Torracinta

Date de dépôt : 13 décembre 2012

## Question écrite urgente

**Risque de vide conventionnel dans la presse romande : que compte faire le Conseil d'Etat ?**

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 5 décembre dernier, les éditeurs romands de presse écrite ont décidé *"de résilier la Convention collective de travail conclue avec Impressum, l'organisation des journalistes. Désireuse d'éviter un vide conventionnel, l'association des médias privés romands Médias suisses invite Impressum à négocier une nouvelle CCT dès janvier 2013, le texte de la Convention actuelle demeurant en vigueur jusqu'au 31.12.2013."*<sup>1</sup> Les éditeurs justifient leur décision par *"la situation économique inquiétante que traverse la presse écrite"*<sup>2</sup>

De fait, si aucun accord ne devait intervenir, le vide conventionnel aurait pour conséquence que les journalistes romands (1600 à 1800 personnes) ne seraient plus soumis qu'aux règles du Code des Obligations. Ce qui est d'ailleurs le cas en Suisse alémanique depuis 2004, avec pour conséquence, selon Syndicom, la précarisation de nombreux journalistes engagés en dessous du salaire minimum de 5000 francs existant auparavant<sup>3</sup>.

On sait le Conseil d'Etat attaché au partenariat social, mais également soucieux d'éviter les situations de vide conventionnel. D'ailleurs, au début de l'année 2012, alors que les relations de travail dans le secteur principal de la construction (gros œuvre) n'étaient plus régies par une convention collective,

---

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse : <http://www.buero-dlb.ch/de/archiv/journalismus/les-editeurs-romands-resilient-la-cct-des-journalistes-et-invitent-impresum-a-la-table-des-negociations>

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Voir l'article détaillé du *Courrier* du 12/12/12 :

[http://www.lecourrier.ch/104233/journalistes\\_contre\\_editeurs\\_pour\\_eviter\\_le\\_dumping\\_salarial](http://www.lecourrier.ch/104233/journalistes_contre_editeurs_pour_eviter_le_dumping_salarial)

le gouvernement s'était engagé. Ainsi, sous l'égide de M. François Longchamp, il avait réuni à plusieurs reprises des représentants de délégations patronales et syndicales *"pour trouver, à défaut d'une solution nationale, une issue à cette situation"*.<sup>4</sup> Ce qui avait permis aux partenaires sociaux de conclure une convention collective de travail transitoire locale, dans l'attente d'un règlement sur le plan national.

Ma question est donc la suivante : **que compte faire le Conseil d'Etat pour éviter un vide conventionnel dans la presse romande ?** Je remercie le gouvernement de sa réponse.

---

<sup>4</sup> Voir communiqué de presse du CSME sous : [http://www.ge.ch/dse/doc/csme/2012-03-09\\_CP-CSME.pdf](http://www.ge.ch/dse/doc/csme/2012-03-09_CP-CSME.pdf)